

## NOUVELLE DISTINCTION POUR MEUDON LE LABEL DU “PATRIMOINE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE”

La résidence *Le parc* et les maisons *Prouvé* ont reçu le label du “Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle” du ministère de la Culture.

Sélectionnées sur le thème “Les ensembles de logements, 1945-1980” par la commission régionale du patrimoine et des sites d’Ile-de-France qui vise à distinguer des constructions remarquables du siècle dernier.

### Héritage d’un siècle écoulé

Créé en 2001 par le ministère de la culture et de la communication, le label “Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle” a pour objectif de susciter l’intérêt des décideurs, des aménageurs mais aussi du public sur les constructions et les ensembles urbains majeurs du XX<sup>e</sup> siècle.

Ouvrages d’art, logements, édifices publics, édifices religieux, usines, équipements touristiques, sportifs... Ces réalisations sont les témoins matériels de l’évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société. Ce label, permet ainsi d’assurer une meilleure connaissance, conservation et mise en valeur de ces propriétés. À la différence du classement ou de l’inscription au titre des monuments historiques, l’attribution de ce label est sans incidence juridique ou financière.

### La résidence *Le parc* (quartier de Meudon-la-Forêt)



Réalisée entre 1957 et 1962, la première résidence construite dans le quartier de Meudon-la-Forêt témoigne des conceptions originales d’un des architectes marquants du XX<sup>e</sup> siècle, Fernand Pouillon (1912-1986).

« *Je dressai un programme monumental, cyclopéen, pour loger les moins fortunés... Les bassins de Versailles, les allées de son parc me servirent de modèles* », écrivait F. Pouillon dans *Mémoires d’un architecte* (Paris, Le Seuil 1968).

Etendue sur 40 hectares, elle comprend des commerces et 2 635 logements à caractère social. Composée autour du

« plus grand des bassins urbains de France », elle se caractérise par l’utilisation de la pierre de taille pour les bâtiments et l’ouverture de longues perspectives.

« *D’immenses piles de pierre constituaient les façades, ainsi qu’un paravent. Ces structures dissimulaient les baies dans des perspectives infinies évoquant des murs aveugles de temples ou de forteresses...* » Deux petits centres commerciaux, pastiches de ferme et de moulin, servent de contrepoint “historique” à la modernité et à la régularité monumentale des immeubles.

### Maisons *Prouvé* (route des Gardes)



Chargé par Eugène Claudius-Petit, ministre de l’Urbanisme et de la Reconstruction de l’époque, d’apporter une solution nouvelle aux besoins en logements d’urgence, l’ingénieur Jean Prouvé (1901-1984) étudie un ensemble de 14 prototypes de maisons. Simplicité de montage, légèreté, économie guident la conception de ces habitations qui devaient être fabriquées en grande série et à faible coût.

Le projet est finalement refusé et seuls les prototypes sont réalisés. Huit pavillons “Métropole” en acier et aluminium et six pavillons “Coques” en métal et maçonnerie sont édifiés à Meudon, de 1949 à 1951, dans le lotissement dessiné par

l’architecte André Sive. Ces maisons constituent un témoignage majeur de l’histoire de l’habitat et une concrétisation des conceptions novatrices de Jean Prouvé.